

Compte-Rendu du Conseil municipal Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du Vendredi 07 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mr Christian MARCOU ;

Début de séance : 20h00

Présents :

Monsieur le Maire : Christian MARCOU,
Monsieur le 1^{er} Adjoint : Philippe SIMON,
Monsieur le 2^{ème} Adjoint : Jean-Marc POUGET,
Mesdames et Messieurs les conseillers : Aurélie CHABRIER, Patrick CHEVALIER, Loïc COUDERT, Sandrine DEVEAUD, Benjamin MALAGNOUX.

Excusés : Madame Marina VIDAL DA GAMA,

Absents : Messieurs Jean-Pierre BERGEAL, Antoine PERRIER

Secrétaire de séance : Loïc COUDERT

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU de l'exercice 2024, il rappelle que celui-ci est un document commun à l'Ordonnateur et au Comptable.

Pour mémoire, l'expérimentation du CFU par notre commune a été adoptée par délibération n° 55 – 2021 du 18 décembre 2021 à compter de l'exercice 2022.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté		303 125,27 €	199 531,22 €	0,00 €		103 594,05 €
Opérations de l'exercice	362 755,86 €	472 896,21 €	152 250,40 €	229 142,40 €	515 006,26 €	702 038,61 €
TOTAL	362 755,86 €	776 021,48 €	351 781,62 €	229 142,40 €	714 537,48 €	1 005 163,88 €
Résultats de clôture		413 265,62 €	-122 639,22 €	0,00 €	0,00 €	290 626,40 €
Restes à réaliser *			5 539,19 €	45 899,00 €	5 539,19 €	45 899,00 €
TOTAUX CUMULES		776 021,48 €	357 320,81 €	275 041,40 €	720 076,67 €	1 051 062,88 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	413 265,62 €	-82 279,41 €	0,00 €	0,00 €	330 986,21 €

* Les restes à réaliser dépenses et recettes concernent les travaux exécutés au cimetière

ADOPTE à l'unanimité

PRORATISATION DU SALAIRE DES ATSEM DANS LE CADRE DU RPI SADROC/SAINT-BONNET-L'ENFANTIER/SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, faisant suite aux différentes réunions qui se sont tenues en année 2021 avec les Maires et les élus chargés des affaires scolaires des communes de Sadroc, Saint-Bonnet-L'Enfantier et Saint-Pardoux-L'Ortigier, une convention a été établie entre les communes du RPI. Il a été convenu que les salaires se rattachant à l'emploi des ATSEM (Ecole de Saint-Bonnet-L'Enfantier et Ecole de Saint-Pardoux-L'Ortigier) seraient remboursés à la collectivité employeur par chacune des parties au prorata du nombre d'enfants résidant sur chaque commune.

Pour l'année scolaire 2024 / 2025, et concernant l'école de Saint-Pardoux-L'Ortigier, le coût par enfant, pour ce qui est du salaire des ATSEM, s'élève à 1 063,46 € donnant lieu, comme prévu dans la convention, à l'émission d'un titre au mois de juin 2025 :

✓	Commune de Sadroc	26 x 1 063,46 €	= 27 649,96 €
✓	Commune de St-Bonnet	10 x 1 063,46 €	= 10 634,60 €

Monsieur le Maire informe que ces coûts feront l'objet d'une révision pour chaque année scolaire à la lumière des effectifs validés par l'Education Nationale et des augmentations de salaire.

ADOPTÉ à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil Municipal,
après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 en
séance du Conseil Municipal du 7 mars 2025,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

année précédente	année courante	résultat cumulé
303 125,27	110 140,35	413 265,62

2- Sur le besoin réel de financement

année précédente	année courante	résultat cumulé
-199 531,22	76 892,00	-122 639,22

Compte 001

BP N+1

Restes à réaliser dépenses	5 539,19
Restes à réaliser recettes	45 899,00
Besoin de financement de l'investissement	82 279,41

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire			
Virement à l'investissement	82 279,41	Compte 1068	BP N+1
Affectation compl, en réserves	0,00	compte 1068	BP N+1
Report à nouveau créateur	330 986,21	Compte 002	BP N+1
Déficit à reporter		Compte 002	BP N+1

ADOPTÉ à l'unanimité

DIVERS

- Travaux de voirie 2025 : devis POUZOL TP

Réflexion sur les priorités suivant le budget et les subventions

- Acquisition d'un véhicule pour les techniques : nécessité de changer le véhicule « utilitaire » qui n'est plus viable
- Recrutement (mi-mars) de Mr LACHEZE Michel en tant qu'employé municipal pour remplacer Kevin Angles (après les multiples entretiens d'embauche)

Fin de la séance 23H00



The image shows a handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE SAINT-PARDOUX-LORTIE" around the top edge and "R.F. 19270" around the bottom edge. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure holding a staff. A horizontal line is drawn across the signature and the stamp.